



Expertise méco et enquête sociale

Par **alexandredeborah**, le **20/02/2010** à **14:00**

Bonjour,

En juillet 2009 ma fille ainée c'est plainte de subir des violences et des pression de la part de la concubine de sa mère.

J'ai déposé plainte en septembre et l'affaire n'a pas donné suite faute de preuves.

Paralelement j'ai déposé une requete après divorce auprès du JAF et j'ai été convoqué le 4 fevrier.

Le juge donnera son délibéré le 4 mars et ordonne une expertise médicopsychologique de mes deux fille ainsi que medico psychiatrique des parents, ainsi qu'une enquete sociale.

Je n'ai pas d'avocat et mon ex femme est elle représenté et nous avons demandé conjointement ces enquetes.

j'habite en haute savoie et je souhaiterai savoir combien peut combien au total peut couter ces expertises et dans la mesure ou je n'obtient pas la garde est il possible que je soit condamné a tout les déponds? je vous remerci cordialement mr joly